

ÉGALITÉ DES DROITS CONTRE L'HOMOPHOBIE



Le 17 mai 1990, l'Organisation mondiale de la santé retirait enfin l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Cette décision ne faisait qu'entériner l'évolution des législations les plus progressistes de la planète, même la prude Albion ayant dépénalisé l'homosexualité en... 1966 ! Mais l'homophobie, en France, en Europe et dans le monde tue encore. Quand elle ne tue pas, elle blesse. Et à tous les coups elle discrimine, au travail, dans la ville, dans l'accès au logement. Aussi c'est cette date, le 17 mai, qui a été choisie sous l'impulsion du Comité IDAHO pour que partout soit condamnée cette forme de discrimination, pour que partout les personnes lesbiennes, gay, bi ou trans (LGBT) soient reconnues à égalité de droits et de devoirs avec leurs concitoyens.

LA VIOLENCE HOMOPHOBIE, UNE RÉALITÉ !

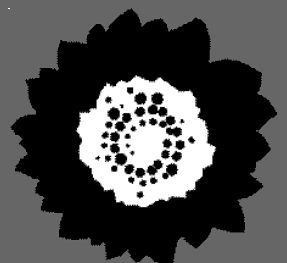
On se souvient, en France, de Sébastien Nouchet, brûlé vif dans son jardin parce que homosexuel. Et de l'agression contre le maire de Paris, Bertrand Delanoë. On se souvient peut-être moins de François Chenu, tué à Reims en traversant un jardin public connu comme lieu de drague. Ou de David Gros, blessé grièvement à Marseille dans des circonstances similaires. À Orléans, un couple gay qui attendait l'autobus fut passé à tabac. Un autre couple a été agressé chez lui par des cambrioleurs. À Paris, ces dernières semaines, deux gays ont été, l'un tué, l'autre grièvement blessé, chez eux à la suite de contacts pris sur Internet.

DES ÉLUS OUVERTEMENT HOMOPHOBES, ÇA EXISTE !

En mai 2006, un lycéen d'un établissement privé du deuxième arrondissement de Paris a été exclu à cause de son orientation sexuelle (« Sale pédé, va crever du sida ! »). C'est un triste exemple de la réalité quotidienne de bon nombre de personnes LGBT. Pourtant, l'homophobie est condamnée explicitement par la loi du 22 décembre 2004 ; pourtant, une Haute Autorité de lutte contre les discriminations et l'exclusion a été créée. Cela n'empêche pas certains, comme le tristement célèbre député Vanneste, de déclarer que « l'homosexualité est inférieure à l'hétérosexualité » ou, comme 283 de ses collègues, de lancer un appel contre l'homoparentalité, selon lequel « la famille est composée d'un père et d'une mère ». Antienne reprise par la médiatique Ségolène Royal, qui stigmatise ainsi les cent mille enfants concernés, sous couvert de les protéger. Les moqueries, les agressions sont monnaie courante.

17 mai :
journée mondiale
de lutte
contre l'homophobie

Les Verts
demande
une reconnaissance
immédiate
de cette journée
par le gouvernement
français





Les mêmes droits pour tou-te-s !

Prénom

Nom

Numéro, rue

.....

Code postal

Commune

.....

Téléphone

Courriel

.....

Profession

.....

Je souhaite être tenu informé des campagnes et actions des Verts.

Je souhaite recevoir deux numéros gratuits de **Vert**, le mensuel des Verts.

Je rejoins les Verts (ne pas envoyer d'argent, vous recevrez sous peu un courrier).

Coupon à renvoyer à :

Les Verts

Secrétariat national
247 rue
du Faubourg-Saint-Martin
75010 Paris

Téléphone
01 53 19 53 19

Télécopie
01 53 19 03 93

Courriel
lesverts@lesverts.fr

Site internet
<http://lesverts.fr>

DES ÉTATS HOMOPHOBES À MORT !

Dans certains pays, le simple fait d'être homosexuel peut vous faire condamner à mort (Iran, Arabie saoudite). Dans d'autres, à la prison, ou la flagellation. Et nombreux sont les pays où, même si l'on ne peut être traduit en justice à cause de son orientation sexuelle, il n'y a pas de visibilité possible : en Pologne et dans bien des nouveaux pays de l'Union européenne (UE), en Russie, en Serbie, en Turquie, les gay prides sont interdites ou menacées, les rares lieux de rencontre fermés arbitrairement, le poids des Eglises étouffant, et les fascistes locaux bénéficient d'une étrange neutralité policière dans leurs exactions homophobes.

DEPUIS TOUJOURS, LES VERTS ENGAGÉS POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS...

C'est en militant pour l'égalité des droits non seulement des personnes LGBT elles-mêmes mais aussi des couples avec le reste de la société que l'on combat le plus sûrement l'homophobie. Par leur présence au sein des collectifs tels que l'Inter-LGBT ou la Fédération des centres LGBT, par leur appartenance au RAVAD, par leur visibilité revendiquée dans les gay prides, et notamment dans la Marche parisienne des fiertés LGBT, les Verts font preuve d'un soutien sans faille aux associations LGBT. Mais aussi par l'action incessante de leur parlementaires à l'Assemblée nationale comme au Sénat, qui déposent proposition de loi sur proposition de loi, ou de leurs députés européens, les Verts affirment leur volonté d'égalité devant la loi des Françaises et des Français. Quelle que soit leur orientation sexuelle et leur identité de genre, dans leur vie privée, sociale ou professionnelle, toute personne – lesbienne, transsexuelle, transgenre, bisexuelle ou gay – doit avoir accès aux mêmes droits et au respect.

LES AUTRES PARTIS À VOILE ET À VAPEUR : ENTRE LÂCHETÉ ET HYPOCRISIE

Aujourd'hui encore, alors que la droite ne propose aucune avancée et que les autres forces de gauche, en particulier le Parti socialiste, tergiversent et se montrent incapables d'assumer un combat clair en faveur de l'égalité des droits, les Verts, eux, se sont engagés sans ambiguïté contre les discriminations et pour l'égalité des droits, ainsi que pour la reconnaissance des couples gays ou lesbiens. Dès 2001, ils militent pour le droit de ceux-ci à l'adoption et à la procréation médicalement assistée. En avril 2004, ils réclament l'extension du mariage aux couples de même sexe. Décision mise en pratique deux mois plus tard à Bègles, où le maire de la ville, Noël Mamère, a marié un couple d'hommes. Pour les Verts, en effet, il y a continuité entre les agressions contre les personnes LGBT et les discriminations que la loi leur impose, en faisant des citoyens de seconde zone.

L'HOMOPHOBIE N'EST PAS SEULEMENT DANS LES ACTES, ELLE EST AUSSI DANS LA LOI.

